

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR + DE 6 MILLIONS D'EUROS (dont 2 millions d'euros de report 2018) SANS AUGMENTATION DE LA FISCALITE NI LE RECOURS A L'EMPRUNT

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 26 février 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 29 janvier 2019. Il a été établi avec la volonté :

- **De ne pas augmenter la fiscalité,**
- **De faire évoluer les dépenses de fonctionnement en adéquation avec le projet de territoire, tout en restant vigilant sur la maîtrise des dépenses,**
- **De contenir la dette en utilisant les excédents et de maintenir une capacité de désendettement basse,**
- **De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et de la Région chaque fois que possible ainsi que les fonds de concours de l'intercommunalité.**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le paiement des charges de fonctionnement inhérentes au patrimoine de la commune, les frais de personnel de la ville et les indemnités des élus, les subventions aux associations et aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association, les intérêts d'emprunt ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et à supporter le capital de la dette.

I. Eléments de contexte

La commune a voté son 4ème budget depuis sa création au 1^{er} janvier 2016. Elle comprend désormais une population de 8 942 habitants (soit une évolution de 2,82 % par rapport à 2016).

Le territoire a connu de profondes mutations depuis 2013 qui sont régulièrement rappelées à l'occasion de la présentation des débats d'orientation budgétaire :

- Transfert de la fiscalité professionnelle unique à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2013 (cela signifie que la fiscalité économique des entreprises est perçue par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts),
- Transfert massif de compétences à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2013,
- Dé-transfert de ces mêmes compétences et retour de leur gestion aux communes en deux temps, au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} septembre 2016 :
 - o Voirie,
 - o Equipements sportifs,
 - o Petite enfance,
 - o Scolaire/périscolaire,
 - o Culture (sauf la mise en réseau des bibliothèques et Gaston Chaissac).
- Création de la commune nouvelle d'Essarts en Bocage, en fusionnant les communes historiques des Essarts, L'Oie, Sainte-Florence et Boulogne au 1^{er} janvier 2016,
- Fusion de la Communauté de Communes du Pays des Essarts avec la Communauté de Communes de Saint-Fulgent pour donner naissance à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts au 1^{er} janvier 2017.

Ces mouvements ont d'importantes conséquences sur les finances publiques, que ce soit en matière patrimoniale, fiscale, matière financière.

La fusion avec les deux ex-intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, a eu des conséquences sur les recettes fiscales, le montant des attributions de compensation (somme versée par l'intercommunalité ou perçue dont le montant correspond à la différence entre la fiscalité économique, désormais rattachée à l'intercommunalité et les charges qu'elle assume en lieu et place des communes en fonction des compétences qui lui sont attribuées) et a engendré une perte de recettes et une augmentation des dépenses suite au départ du siège social de l'intercommunalité sur la Commune de Saint-Fulgent et à un processus de démutualisation.

L'année 2019 a été l'occasion pour les élus d'adapter le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et de fixer une enveloppe d'investissement conséquente en 2019 (+ de 6 millions d'€), **sans augmentation de la fiscalité ni de recours à l'emprunt** puis à 3,5 millions d'€ les années suivantes. Ce PPI pourra faire l'objet de changements en fonction de l'évolution des finances.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

b) Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, multi-accueil...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Pour notre commune, les recettes prévisionnelles de fonctionnement réelles 2019 s'élèvent à 7 605 000 € auxquelles s'ajoutent 40 000 € de recettes d'ordre (immobilisations), les subventions amortissables pour 18 100 € et le résultat de fonctionnement reporté de 1 185 330 €, soit un total de 8 848 429 €.

Les recettes principales réelles sont réparties comme suit :

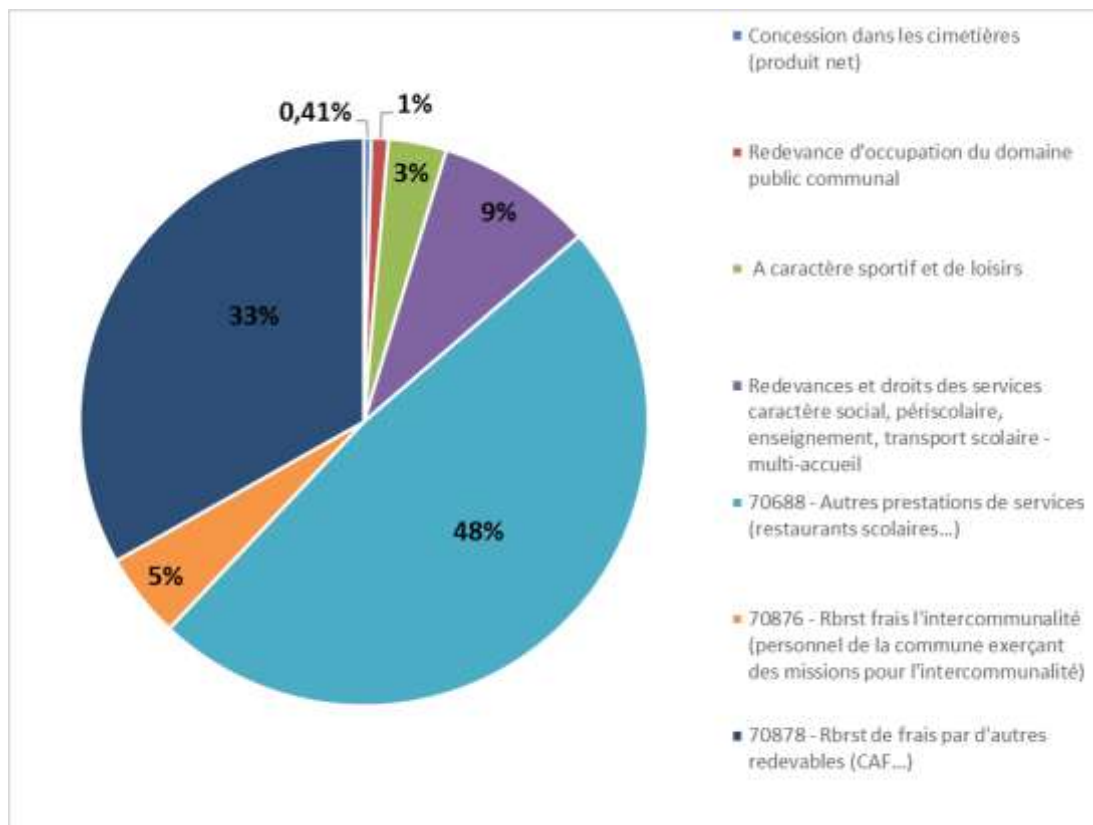
- Les impôts et taxes,
- Les dotations de l'Etat,
- Les produits des services.

Intitulé	BP 2019
PRODUITS DES SERVICES	725 000,00
FISCALITE	5 147 500,00
DOTATIONS	1 491 000,00
REVENUS DES IMMEUBLES	241 500,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 605 000,00

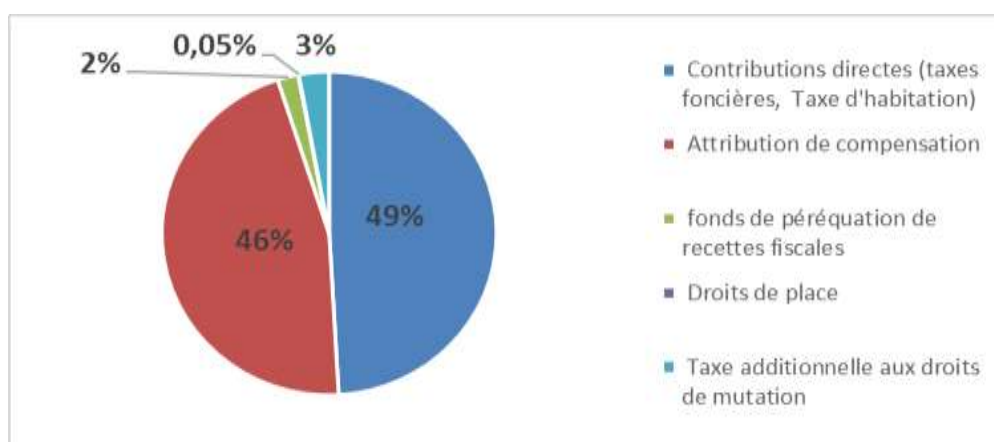
722 - Immobilisations corporelles (travaux en régie)	40 000,00
777 - Quote part des subventions d'inv transférées au compte de résultat	18 100,00
AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS	1 185 329,86
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 848 429,86

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

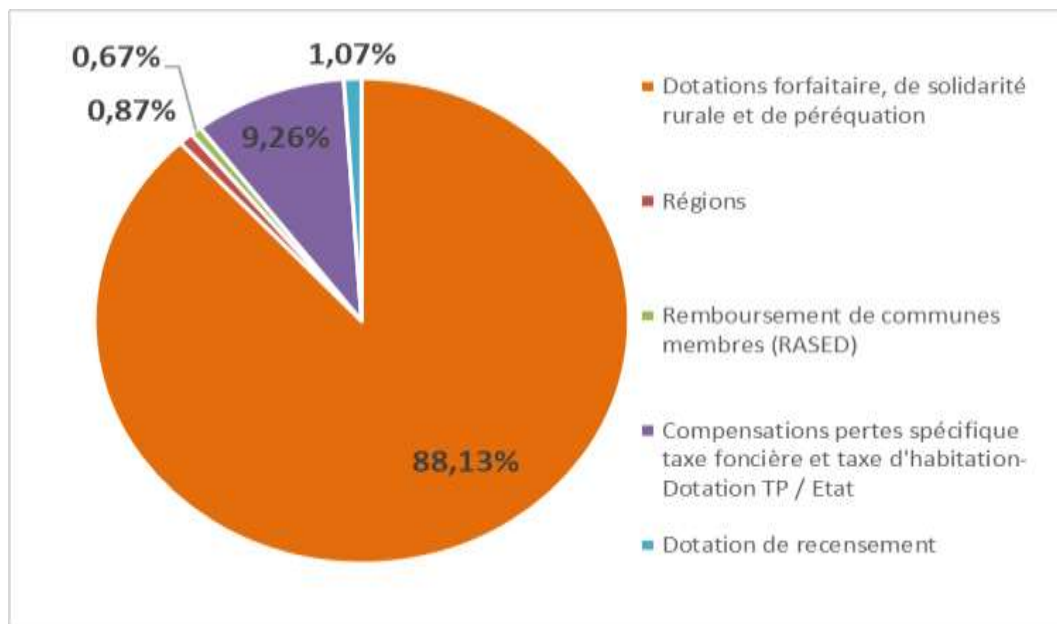
Produits des services



Fiscalité



Dotations



C) Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **7 605 000 €**, auxquelles s'ajoutent 1 700 000 € de virement vers l'investissement, 700 000 € de dotations aux amortissements, soit un total de 8 848 429 €. Les dépenses réelles sont principalement constituées :

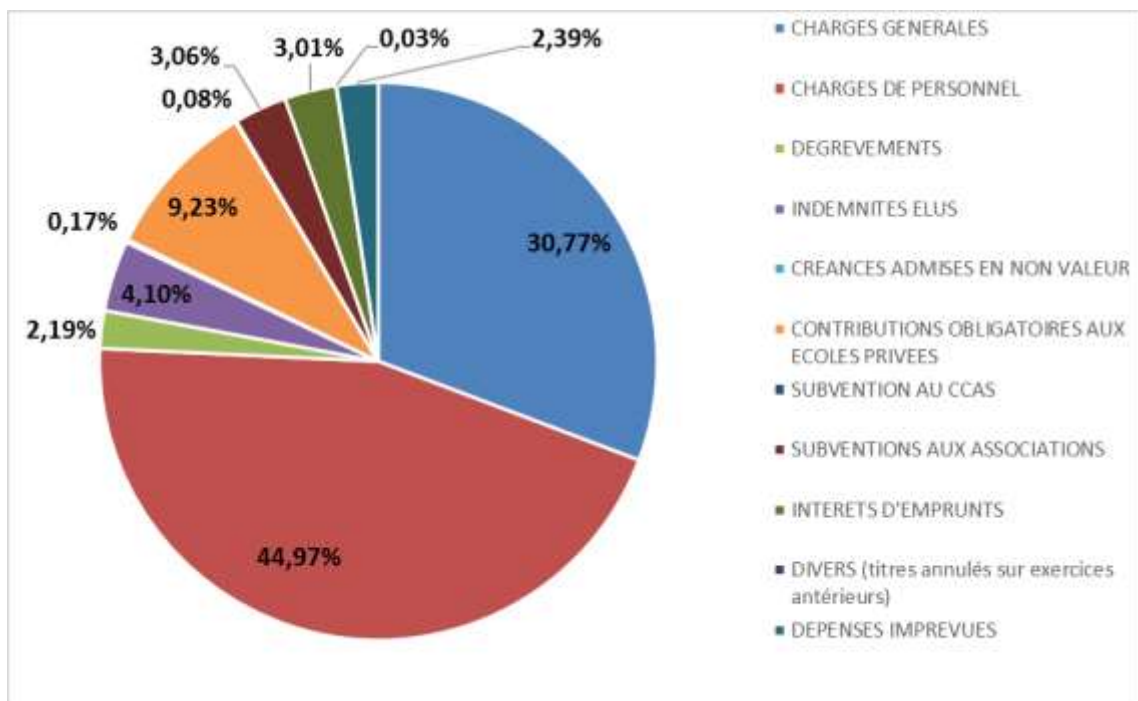
- Des salaires du personnel municipal,
- Des charges générales soit l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services,
- Des subventions versées aux associations et au CCAS,
- Des indemnités des élus,
- Des intérêts d'emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, soit 1 700 000 €, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Les dépenses réelles principales sont réparties comme suit :

Intitulé	BUDGET PRIMITIF 2019
CHARGES GENERALES	1 984 000,00
CHARGES DE PERSONNEL	2 900 000,00
DEGREVEMENTS	141 000,00
INDEMNITES ELUS	264 500,00
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	11 000,00
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES AUX ECOLES PRIVEES	595 000,00
SUBVENTION AU CCAS	5 000,00
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	197 300,00
INTERETS D'EMPRUNTS	194 000,00
DIVERS (titres annulés sur exercices antérieurs)	2 200,00
DEPENSES IMPREVUES	154 429,86
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 448 429,86

023 - Virement à la section d'investissement	1 700 000,00
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	700 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 848 429,86

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



III. La fiscalité

Les prévisions budgétaires sont assises sur les taux des impôts locaux pour 2019 **SANS AUGMENTATION** comme suit :

- *concernant les ménages*

Taxe d'habitation : 13.41 %,
Taxe foncière sur le bâti : 12.45 %,
Taxe foncière sur le non bâti : 37.51 %.

Il est rappelé que la fiscalité des entreprises est perçue par l'Intercommunalité.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 527 000 €.

La commune perçoit des attributions de compensation par la Communauté de Communes. Ces attributions de compensation correspondent à la différence entre la fiscalité des entreprises que la commune a transféré en 2013 et donc perçue désormais par la Communauté de Communes (au 1^{er} janvier 2013) et les charges transférées à l'Intercommunalité. Le montant prévu au budget 2019 est 2 364 000 €.

	Taux d'Essarts en Bocage prévus en 2019	Moyenne départementale (2016)
TH	13,41%	19,00%
TFB	12,45%	15,86%
TFNB	37,51%	43,51%

Taux connus des communes qui entourent Essarts en Bocage

	Taxe d'habitation 2018	Taxe foncière sur le bâti 2018	Taxe foncière sur le non bâti 2018
Chauché	22.12%	18.25%	47.74%
Les Brouzils	21.76%	17.50%	51.72%
Chavagnes en Paillers	16.96%	15.35%	43.19%
La Copechagnière	19.13%	16.92%	48.06%

Saint-André-Goule d'Oie	22.92%	24.27%	53.57%
Saint-Fulgent	18.44%	14.37%	51.83%
Bazoges en Pailers	21.33%	24.74%	56.70%
La Rabatelière	18.27%	17.06%	43.71%
La Merlatière	13.76%	11.83%	28.33%

IV. Les dotations de l'Etat

La commune d'Essarts en Bocage, en sa qualité de commune nouvelle, n'a pas jusqu'à présent été impactée depuis 2016 par la baisse des recettes de fonctionnement des villes du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Compte tenu de sa 4^{ème} année d'existence, le maintien des dotations n'est plus applicable à Essarts en Bocage à partir de 2019 :

- 2016 = 1 257 284 €
- 2017 = 1 331 122 €
- 2018 = 1 364 775 €
- 2019 estimées à = 1 314 885 €

V. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 9 321 159 €. Il regroupe :

b) En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...) et le versement du FCTVA.

Intitulé	BUDGET PRIMITIF 2019
Subventions d'Investissement Etat/Région/Département/Intercommunalité	523 350,00
Crédit-bail	18 000,00
FCTVA	855 000,00
Taxe d'aménagement	50 000,00
excédents de fonctionnement capitalisés	3 000 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 446 350,00

Virement de la section de fonctionnement	1 700 000,00
Amort. des immos incorporelles et corporelles	700 000,00
Produits des cessions	450 000,00
Opérations patrimoniales	280 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 130 000,00

REPORT 2018 SUR 2019	500 865,26
SOLDE D'EXECUTION POSITIF EXERCICES ANTERIEURS	1 243 944,71
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 321 159,97

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Intitulé	BUDGET PRIMITIF 2019
Total des dépenses d'équipement 2019	4 168 120,00
Autres bâtiments publics (affectation des résultats des BA d'assainissement)	2 004 764,09
Participations travaux EHPAD	13 617,00
Dépenses imprévues	74 629,19
Remboursement capital de la dette	715 000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 976 130,28

Reports 2018	2 006 929,69
Opérations patrimoniales	280 000,00
Immos incorporelles et corporelles	58 100,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 321 159,97

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

OBJET	Total 2018	Report 2019	nouveaux crédits 2019	2019	TOTAL 2018/2019
2090 - BATIMENTS - ADAP	33 320	41 748	223 020	264 768	298 088
1071 - BATIMENTS - CABINET MEDICAL	18 609	273 500	149 000	422 500	441 109
2060 - BATIMENTS - CENTRE DE LOISIRS BOULOGNE	9 753				9 753
2000 - BATIMENTS - EGLISES	10 661	7 326	28 500	35 826	46 487
1070 - BATIMENTS - ENTRETIEN ET REPARATIONS	45 997	4 301	105 000	109 301	155 298
2040 - BATIMENTS - GROUPE SCOLAIRE CHAISSAC -(EQUIPEMENTS ET TRAVAUX)	15 052	8 523	82 000	90 523	105 575
1070 - BATIMENTS - MATERIEL ET EQUIPEMENT	17 168		27 000	27 000	44 168
1070 - BATIMENTS - PETITE ENFANCE - AGRANDISSEMENT MICRO CRECHE			21 000	21 000	21 000
2030 - BATIMENTS - PETITE ENFANCE MULTI-ACCUEIL			35 000	35 000	35 000
1073 - BATIMENTS - REHABILITATION LES HALLES	7 541	600	50 000	50 600	58 141
1072 - BATIMENTS - REHABILITATION PRESBYTERE	29 313	34 370	520 500	554 870	584 183
1070 - BATIMENTS - SALLE ALPHONSE VIGNERON	19 066	6 540	0	6 540	25 606
1070 - BATIMENTS - SALLE DES FETES	4 584		0	0	4 584
1070 - BATIMENTS - SECURISATION			10 000	10 000	10 000
1070 - BATIMENTS - ACQUISITION / RENOVATION			450 000	450 000	450 000
1070 - BATIMENTS - SECURISATION MENACANT RUINE	6 180	2 000	100 000	102 000	108 180
1092 - CENTRE BOURG - REHABILITATION SAINTE FLORENCE	7 722	24 672		24 672	32 394
1093 - CENTRE BOURG - AMENAGEMENT L'OIE			100 000	100 000	100 000
1091 - CENTRE VILLE - ILOT DE LA POSTE	644 214	27 747	10 000	37 747	681 960
1061 - CENTRES VILLE ET BOURGS - RESERVE FONCIERE URBA	2 866	202 000	285 000	487 000	489 866
1050 - CIMETIERES	239 800	49 323	26 000	75 323	315 122
2060 - JEUNESSE - ACCUEILS DE LOISIRS - EQUIPEMENTS ET MATERIELS	943	1 415	5 000	6 415	7 359

1030 - JEUNESSE - CITY STADE L'OIE			40 000	40 000	40 000
1060 - LOTISSEMENTS - RESERVE FONCIERE	77 333	28 901	76 000	104 901	182 234
1000 - MATERIEL INFORMATIQUE	26 130		28 600	28 600	54 730
1020 - MATERIELS - MEDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUES	7 521	2 437	10 000	12 437	19 958
2050 - MATERIELS - RESTAURANTS SCOLAIRES			20 000	20 000	20 000
2010 - MATERIELS DIVERS ET ROULANTS	112 743	25 866	298 000	323 866	436 609
2010 - MATERIELS DIVERS ET ROULANTS - MINI BUS SMEJE			25 000	25 000	25 000
2091 - MOBILITE - AMENAGEMENT DE SECURITE	42 798	860 496		860 496	903 295
1040 - MOBILITE - ECLAIRAGE PUBLIC	25 946	9 744	50 000	59 744	85 690
2020 - MOBILITE - MOBILIER URBAIN GUIRLANDES	11 627	3 944	18 500	22 444	34 071
1090 - MOBILITE - VOIRIE	322 606	70 887	650 000	720 887	1 043 493
2030 - PETITE ENFANCE MATERIEL MULTI-ACCUEIL	2 228	415	12 000	12 415	14 643
1010 - PROMOTION DU TERRITOIRE	26 477	25 174	20 000	45 174	71 651
1030 - SPORT - ACCES ET TRIBUNE COMPLEXE LES ESSARTS	11 508		230 000	230 000	241 508
1030 - SPORT - BATIMENTS - TOITURE SALLE DE DANSE LES ESSARTS			60 000	60 000	60 000
1030 - SPORT -EMS	1 238		1 000	1 000	2 238
1030 - COMPLEXE SPORTIF L'OIE			2 000	2 000	2 000
1030 - SPORT - EQUIPEMENTS ET RENOVATIONS COMPLEXE SPORTIF	26 415	2 267	55 000	57 267	83 683
1031 - SPORT - SALLE DE SPORT DE BOULOGNE	427742	281 400	0	281 400	709 142
1030 - SPORTS - BATIMENTS - SALLE JUDO LES ESSARTS	5 382	11 334	85 000	96 334	101 716
1030 - SPORT EXTENSION DE LA SALLE DE L'OIE			250 000	250 000	250 000
1030 - SPORTS - TERRAINS DE FOOT L'OIE	58 963		0	0	58 963
PARTICIPATION TX EHPAD			13 617	13 617	13 617
1070 - BATIMENT MARPA			10 000	10 000	10 000
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 299 448	2 006 930	4 181 737	6 188 667	8 488 114

VI. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

BUDGET PRINCIPAL

Recettes et dépenses de fonctionnement : 8 848 429 €
Recettes et dépenses d'investissement : 9 321 159 €

BUDGET ANNEXE ANCIENS LOTISSEMENTS

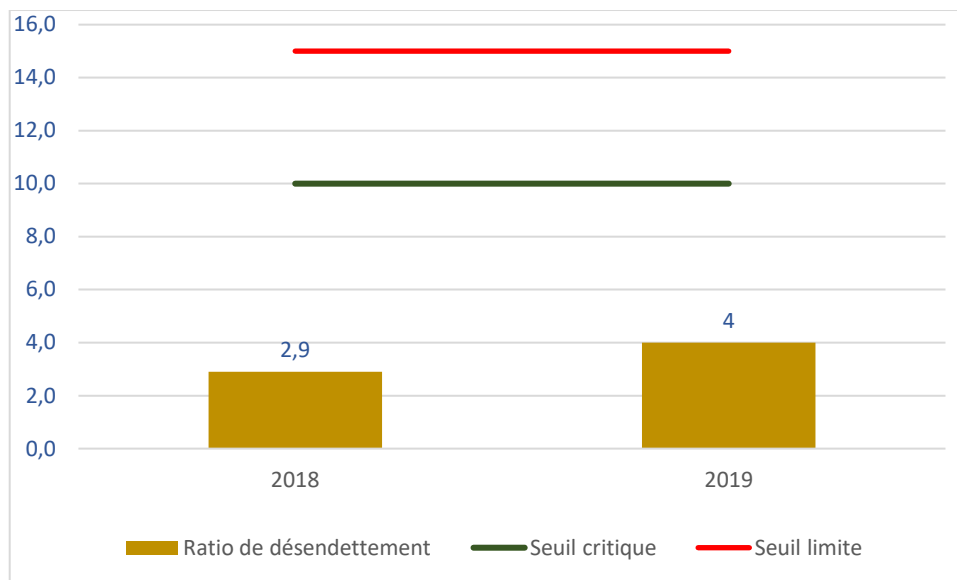
Recettes et dépenses de fonctionnement : 432 171 €
Recettes et dépenses d'investissement : 432 904 €

Principaux ratios

Ratios	2016		2017	2018	2019
	Métropole - de 5 000 à 9 999	Essarts-en-Bocage	Essarts-en-Bocage	Essarts-en-Bocage	Essarts-en-Bocage (projection)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	941	552	674	670	720
Produit des impositions directes / population	508	338	280	288	294
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 128	813	981	976	936
Dépenses d'équipement brut / population	257	232	222	267	720
Encours de la dette / population	888	632	557	711	634
Dotation globale de fonctionnement / population	164	146	155	159	153
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,40%	46,53%	47,39%	47,27%	46,82%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,30%	78,13%	76,32%	75,93%	85,14%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22,80%	28,47%	22,66%	27,39%	77,00%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	78,70%	58,34%	57,44%	49,84%	67,72%

VII. Etat de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 est de 6 194 373 €. Le ratio de désendettement de la commune est extrêmement bas (cf. tableau ci-dessous).



Fait à Essarts en Bocage, le 27 Février 2019

Le Maire,
Freddy RIFFAUD